

# École de cirque : première séance jeudi 15 novembre - Portbail

mardi 30 octobre 2012



Trois questions à...

**David Legouet**, président de l'Abaca, l'Association Barneville-Carteret animations.

Vous lancez ce projet d'école de cirque, mais êtes-vous sûrs de la fréquentation ?

Avant d'entreprendre cette démarche, nous avons fait une enquête dans les écoles fin juin. Nous avons reçu 30 réponses positives. Pour que cette école soit viable, il nous faudrait 50 inscriptions afin de pouvoir organiser trois cours chaque jeudi. Pour l'instant, nous allons commencer avec deux cours. Il nous manquera 1 500 € pour équilibrer le budget de l'école la première année ; c'est l'Abaca qui fera l'appoint tout le temps qu'il n'y aura pas 50 enfants. Donc cela ne coûtera rien à la communauté de communes, ni à la commune. L'Abaca assume complètement. On espère une cinquantaine d'élèves à la fin de la première année scolaire. L'école sera complète à 55. Entre 5 et 7 ans, nous pourrons accueillir 15 enfants maximum par séance, et 20 au-delà de 7 ans. L'âge minimum requis est de 5 ans.

Quelles seront les disciplines enseignées ?

Des professionnels de l'école Sol'Air de Cherbourg-Octeville vont dispenser les cours. C'est de l'initiation aux arts du cirque, c'est-à-dire tout ce qui est jonglerie (balles, cerceaux, massues...), équilibre (monocycle, fil, échasses...) et aérien (trapèze, gros cerceau avec figures à l'intérieur, perche...). Mais en aérien, tout se passe en statique ; il n'y a pas de dynamique. Tout se fait en

vertical, il n'y a que le balancement de l'agrès, soit une amplitude de 20 cm à 30 cm maximum. L'année scolaire s'articule en 25 séances d'une heure.

Et côté organisation, quels seront le lieu, les règles de sécurité, le coût des inscriptions ?

Cette activité va se dérouler à partir du jeudi 15 novembre, en partenariat avec la mairie de Barneville-Carteret qui met à notre disposition la salle de danse de la Maison des associations de Carteret. Il nous reste à obtenir l'homologation de l'Apave pour les fixations en aérien. Les cours seront dispensés chaque jeudi, de 17 h à 17 h 45 pour les 5-7 ans et de 17 h 45 à 18 h 45 à partir de 8 ans. Nous avons fixé l'inscription annuelle à 240 €, avec possibilité de régler en une, deux, quatre ou dix fois. Et si une famille inscrit deux enfants, nous ferons une réduction de 25 % sur la 2<sup>e</sup> inscription, soit 180 € pour l'année.

**Inscriptions** : à la salle de danse de la Maison des associations de Carteret jeudi 15 novembre à partir de 17 h (et les jeudis suivants si besoin).